

Le GUIDE DU LOGEMENT SOCIAL



Annemasse



ANNEMASSE

www.annemasse.fr

LE LOGEMENT SOCIAL SUR ANNEMASSE

Fin 2009 Annemasse compte :

- 3 686 logements sociaux, ce qui représente 25 % des habitations
- 2 643 demandes de logement en cours

La Ville d'Annemasse attire votre attention sur l'existence d'une liste d'attente importante.

Les délais pour obtenir un logement **sont longs** car les disponibilités réelles sont fonction des départs des locataires en place.

RÉPARTITION ET ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Les bailleurs sociaux sont propriétaires des logements sociaux. Néanmoins, en contrepartie de financements, plusieurs organismes sont réservataires de logements et à ce titre les bailleurs sociaux proposent des candidatures lors d'une libération de logement.

La répartition entre les réservataires est :

Employeurs	40 %
Commune	20 %
Etat (Réservation Sociale)	20 %
Etat (Fonctionnaires)	5 %
Bailleurs Sociaux ou Agglomération	15 %

À la libération d'un logement, le bailleur social informe le réservataire concerné qui propose trois candidatures.

Ces candidatures sont ensuite soumises à la commission d'attribution du bailleur social qui choisit un candidat.

Seuls les organismes H.L.M. ont le pouvoir de décision finale d'attribuer ou non un logement.

DÉSIGNATION DE CANDIDATURES PAR LA VILLE D'ANNEMASSE

La Ville d'Annemasse fait des propositions sur 20 % des appartements du parc social de la commune.

Pour effectuer ces propositions, la ville a mis en place une commission de proposition composée d'élus, de fonctionnaires et de représentants des bailleurs sociaux.

Cette commission est chargée d'étudier les demandes de logement et de transmettre les candidatures aux organismes H.L.M. Elle se réunit en moyenne une fois par mois en fonction des libérations de logements.

Les critères retenus dans la sélection des nombreuses demandes sont de plusieurs ordres (ancienneté, adaptation du logement à la composition familiale, aux ressources, à un éventuel problème de santé, le lien avec la commune...)

La Ville d'Annemasse informe par courrier les candidats proposés afin qu'ils prennent contact avec le bailleur correspondant.

Le candidat qui refuse une proposition sans motif valable perd tout caractère prioritaire.

POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Toute demande de logement locatif aidé ou demande de mutation de logement social doit être formulée au moyen d'un imprimé-type.

Vous pouvez retirer et déposer votre dossier de demande de logement social :

- › auprès du service logement de la Ville d'Annemasse,
- › auprès des bailleurs sociaux présents sur la commune (cf. adresses utiles),
- › auprès de votre employeur, si celui-ci cotise au 1 % patronal (entreprise de plus de 20 salariés),
- › auprès de la Sous-Préfecture de Saint Julien en Genevois si vous êtes fonctionnaire.

1. Conditions à remplir :

- Être de nationalité française ou admis à séjourner régulièrement sur le territoire français dans des conditions de permanence (titre de séjour d'un an minimum),
- Les logements HLM sont réservés aux personnes dont les ressources n'excèdent pas un plafond qui varie en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.
Ce plafond est révisé chaque année au 1^{er} janvier.

2. Pièces à fournir :

Photocopies à transmettre dans tous les cas :

- Livret de famille
- Carte d'identité ou titre de séjour
- Trois derniers justificatifs des revenus mensuels de tous les membres vivant au foyer :
 - Fiche de paie
 - Avis de paiement d'ASSÉDIC
 - RSA
 - Retraite, pension...
- Dernière notification des droits à prestations établie par la Caisse d'Allocations Familiales ou de la MSA
- Avis d'imposition sur le revenu de l'année n-2
- Dernière quittance de loyer ou avis d'échéance
- Original de l'attestation d'hébergement

ADRESSES UTILES

Service Logement de la Ville d'Annemasse

Hôtel de Ville, BP 530
74107 ANNEMASSE CEDEX
Tél. : 04 50 95 07 00

P.L.S. / ADIL 74 (Pour le Logement Savoyard)

4 avenue de Chambéry
74000 ANNECY
Tél. : 04 50 45 79 72

Bailleurs Sociaux présents sur la commune

HALPADES - 2 bis rue du Sentier - 74100 Annemasse - **Tél. : 04 50 43 20 25**

HAUTE SAVOIE HABITAT - 22 avenue Claude Debussy - 74100 Ville La Grand - **Tél. : 04 50 44 74 00**

SA MONT BLANC - 14 rue Emile Zola - 74100 Annemasse - **Tél. : 04 50 95 02 32**

SAIEM de la Vallée de l'Arve - 15 avenue de Verdun - 74100 Annemasse - **Tél. : 04 50 39 96 79**

SEMCODA - 6 avenue Bouvard - 74000 Annecy - **Tél. : 04 50 66 65 65**

ERILIA - 8 passage Jean Moulin Annemasse - 74100 Annemasse - **Tél. : 04 50 39 94 71**

SOLLAR - 28 rue Garibaldi - 69006 Lyon - **Tél. : 04 72 82 39 39**

SCIC Habitat Rhône Alpes - 11 rue André Gide - 74000 Annecy - **Tél. : 04 50 66 92 08**

Caisse d'Allocations Familiales

24, rue du Parc
74100 ANNEMASSE
Tél. : 04 50 38 24 50

CILSE (Comité Interprofessionnel du Logement Social et de son Environnement)

4 avenue de Chambéry
B.P. 2064
74011 ANNECY CEDEX
Tél. : 04 50 52 80 09